Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_77-DE

VILLE DE BILLY-MONTIGNY

L'an deux mille vingt-six, le 03 OCTOBRE à 10 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yanis GAUDILLAT Maire, suite à la convocation en date du 25 SEPTEMBRE 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :
M. GAUDILLAT Yanis, Maire
Mesdames, MURTAS Cynthia, DE LOOZE Marie-Noëlle, Adjointes.
Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, DARDENNE Jérôme, Adjoints.
Mesdames BRUNELLES Séverine, FAMIL Martine, FLAMENT Brendy, FOURNIER Angélique, OLIVIER Séverine, RUDOLPH Sabine, Conseillères Municipales.
Messieurs CAILLUYERE Joël, CAUDRELIER Jean-Michel, DUBOIS Frédéric, MARECHAL Christophe, STACHOWIAK Corentin, DEWASMES Régis, MILLIEN Alexandre, TRONI Bruno, Conseillers Municipaux.

Excusés :
Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa (pvr à Mme OLIVIER Séverine), Adjointe
Monsieur FLAMENT Ludovic (pvr à M. DARDENNE Jérôme), Adjoint.
Messieurs DESPLANQUES Michel (pvr à M. BEVAN Geoffrey), FOURNIER David (pvr à M. GRISCHKO Benjamin), Conseillers Municipaux.
Mesdames LOY Virginie (pvr à Mme BRUNELLES Séverine), BRIKI Fadila (pvr à TRONI Bruno), MEGUEULLE Nathalie (pvr à M. MILLIEN Alexandre), Conseillères Municipales.

Absentes :
Mesdames ZIMOLAG Magdalena, MOPTY Aurore, Conseillères Municipales.

Secrétaire de Séance : Madame BRUNELLES Séverine.

DEL 26-77 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'IMPLANTATION DES IRVE

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération n°C141223_D24 du 14 décembre 2023, prévoyant la prise de la compétence « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL),

A travers ses compétences en matière de mobilités et d'environnement, la CALL met en œuvre une politique visant l'amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie de ses habitants sur son territoire. En cohérence avec la gratuité des transports en commun ou le développement des pistes cyclables, l'électrification du parc de véhicules est un levier en termes de décarbonation et de limitation des émissions de pollution dans l'air, concourant à un développement social et environnemental équilibré.
L'accès équitable aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) s'inscrit pleinement dans cette démarche de développement durable.

Par délibération n°C021024_D16 du 2 octobre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'un Appel à Initiative Privée en vue d'identifier les opérateurs privés souhaitant être accompagnés dans leurs projets d'installation de bornes de recharge sur le domaine public du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_77-DE

Lancée le 4 mars 2025 sur la base d'un projet de déploiement équilibré in[illegible] IRVE (SDIRVE) établi en concertation avec les communes, la procédure a p[illegible] 2025.

A l'issue de cette consultation et de l'analyse des offres sur la base de critères techniques et financiers, et par délibération n°C161025_D19 du 16 octobre 2025, le Conseil communautaire a désigné IZIVIA lauréat, en raison du niveau d'engagement de qualité de service élevé, de la très bonne stratégie de déploiement, de la prudence et du réalisme du modèle économique et de sa très forte expérience dans le IRVE. Son offre se distingue par la robustesse économique de son plan d'affaires pour le déploiement de 208 points de charge sur une centaine de stations sur les 36 communes composant la CALL.
Pour l'usager, le tarif de recharge est fixé (en première année) à :
- 0,38 € / KWh pour les bornes 22KW AC,
- 0,42 € / KWh pour les bornes 22KW AC / 24KW DC,
- 0,52 € / KWh pour les bornes 100 KW DC.

L'implantation de la ou des bornes sur la chacune des communes donnera lieu à la signature d'une Convention d'Occupation du Domaine Public tripartite (opérateur / CALL / ville) incluant une redevance fixe pour la commune à hauteur de 160 € par place de stationnement et par an (ou 400 € par place de stationnement en zone payante – à date de décembre 2025 – et par an), et une redevance variable de 4% du Chiffre d'affaires HT de la borne pour la CALL, conformément à l'article 18 de la convention annexée à la présente.
Il est rappelé que ce déploiement n'occasionne aucun frais d'investissement ou de fonctionnement pour les communes et la CALL.

La Ville de Billy-Montigny a souhaité accompagner la démarche et bénéficier de l'implantation de 3 bornes sur son domaine public afin d'accélérer la transition énergétique. Ainsi, la collectivité bascule dans le cercle vertueux d'une mobilité électrique bénéfique pour l'environnement.
A ce titre, Y places de stationnement seront réservées à l'usage de recharge pour véhicules électriques. L'annexe 1 de la Convention d'Occupation du Domaine Public précise l'emplacement des places de stationnement concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la passation d'une convention d'occupation du domaine public ayant pour objet la mise à disposition de X places de stationnement réservées à l'usage de recharge pour véhicules électriques, avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) et la société IZIVIA sise 8, Avenue de l'Arche à 92400 COURBEVOIE, pour une durée de 17 ans à compter du 1er décembre 2025 et selon les engagements et termes financiers repris ci-dessus, et en annexe de la présente délibération.
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants et tout document s'y rapportant.
- D'inscrire les recettes relatives aux redevances fixes dans les conventions d'occupation du domaine public

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 05 OCT. 2026

Et publication ou notification du : 06 OCT. 2026

A BILLY-MONTIGNY, le 05 OCT. 2026

Signé électroniquement par : Yanis GAUDILLAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire de la ville de BILLY MONTIGNY
#Signature#

MAIRIE DE BILLY-MONTIGNY (P.de-C.)